

DEPARTEMENT  
DU VAR

EXTRAIT du REGISTRE  
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale  
De GRIMAUD

PREFECTURE DU  
VAR - TOULON

C. C. A. S. de GRIMAUD  
697 route nationale  
83310 GRIMAUD

**Objet : Aide financière Association des non-voyants et mal-voyants du  
Golfe de Saint-Tropez**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Présents :**

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	11
- Votants :	11

**Monsieur Alain BENEDETTO  
Madame Martine LAURE  
Monsieur François BERTOLOTTO  
Madame Viviane BERTHELOT  
Madame Janine LENTHY  
Monsieur Jean-Louis BESSAC  
Madame Yvette ROUX  
Madame Simone LONG  
Madame Isabelle LUPORINI  
Monsieur Stéphane PEYNE représenté par  
Monsieur Bruno RAMBERT  
Madame Mireille BRUNEAU**

**Excusés :**

**Madame Marie-Dominique FLORIN  
Madame Eva VON FISCHER BENZON  
Madame Huguette REBOUL  
Madame Anne ZACHARY**

**Secrétaire de Séance :**

**Anne-Charlotte SALVI**

L'association des non-voyants et mal-voyants du golfe de Saint-Tropez « La main sur l'épaule » représentée par le Président Mr [REDACTED] – 83310 GRIMAUD sollicite le CCAS de Grimaud pour une aide financière.

L'association créée en 1982 a pour but d'aider physiquement et de soutenir moralement les personnes en situation de handicap et notamment les personnes souffrant de déficiences visuelles. Elle se matérialise sous forme de visite à domicile, de contacts téléphoniques, de sorties. Mais elle apporte également un soutien dans les déplacements quelques soit le motif par l'intermédiaire de ses bénévoles.

A travers ses différentes actions, l'association apporte des moyens technologiques pour contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne de ses personnes.

---

**Aide financière association des non-voyants et mal-voyants du Golfe de Saint-Tropez**

L'association est composée de son président, de deux bénévoles dont un est vice-président, de 5 accompagnateurs et actuellement 17 adhérents dont 4 grimaudois.

L'association est financée par des subventions communales (5), une collecte annuelle en partenariat avec des établissements scolaires du golfe, la cotisation des adhérents et des dons privés.

Une partie des fonds est consacrée à l'achat de matériel. Cette année, l'association prévoit d'équiper ses membres d'un lecteur audio adapté. Le prix du matériel étant élevé, l'association sollicite le CCAS pour une participation financière à l'achat de matériel. Le coût unitaire du lecteur audio est de 399 € TTC.

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

**PREND** en charge 4 appareils représentatif du nombre de Grimaudois adhérents à l'association ;

**ACCORDE** une aide financière de 1 596 € versé à l'association.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

**La Vice-Présidente,  
Martine LAURE**

